

COMMUNE D'OURCHES-SUR-MEUSE

DÉCISION D'OPPOSITION DE DECLARATION PREALABLE

Délivrée par le maire au nom de la commune

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :

Commune de Ourches sur Meuse 7 Rue du Faubourg 55190 OURCHES-SUR-MEUSE

 D P 0 5 5 3 9 6 2 4 0 0 0 2	 1 1 0 0 0 0 0 1 0 9 0 3
Dossier : DP 055396 24 00002 Déposé le : 29/04/2024 Complété le : 27/05/2024 <u>Nature des travaux</u> : Installation d'un carport <u>Adresse des travaux</u> : 7 RUE DU PRACHE 55190 OURCHES-SUR-MEUSE <u>Références cadastrales</u> : 000A0858	<u>Demandeur</u> : PAM-ECO-PNEU REPRÉSENTÉ(E) PAR MONSIEUR HUSBAND MARCEL 7 RUE DU PRACHE 55190 OURCHES SUR MEUSE <u>Demandeur(s) co-titulaire(s)</u> : - - - -
Surface de plancher créée : 0 m²	

Le Maire d'Ourches sur Meuse,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants, R421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 10/10/2008,

Vu l'article UA 11 - aspect extérieur du PLU qui dispose que 'Le permis de construire ou la déclaration préalable peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales',

Considérant l'**avis défavorable** du Maire en date du 29 avril 2024.

DÉCIDE

Article unique : La **DP 055396 24 00002** fait l'objet d'une **DÉCISION D'OPPOSITION** pour les travaux décrits dans la demande présentée.

Date d'affichage de l'avis de dépôt :	Fait à OURCHES-SUR-MEUSE, le 10.06.2024 Le Maire  Jean Louis GUILLAUME 
---------------------------------------	--

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues aux article L 2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.